

11ème Dimanche après Pentecôte.

Clôture de la fête de la Dormition de la Très-Sainte Mère de Dieu et toujours Vierge Marie.

Lectures : 1 Co IX, 2-12

Mt XVIII, 23-35

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit.

Chers frères et sœurs.

A la question de l'apôtre Pierre « *Seigneur, quand mon frère commettra des fautes contre moi, combien de fois dois-je lui pardonner ? Jusqu'à sept fois ?* ». Jésus lui répond : « *Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais soixante-dix fois sept fois.* » (V21-22)

Pour illustrer sa réponse, Jésus nous présente cette péripécie que nous connaissons bien, celle du débiteur impitoyable.

Souvenons-nous que lorsque qu'il y a plusieurs personnages dans les paraboles, le Christ nous montre par leurs attitudes, les facettes de notre humanité dans les comportements décrits.

Cette histoire en trois actes du débiteur impitoyable, nous introduit dans le pardon sans limite de Dieu, face au nôtre. Bien que nous soyons bien disposés à pardonner, nous voulons avoir la maîtrise de notre pardon. Alors que notre pardon doit être comme celui de Dieu, sans limite.

Que faire pour que les limites que nous mettons et qui sont des conditions requises à l'obtention de notre pardon, n'existent pas pour nos débiteurs ?

Il suffit de nous libérer de ce qui nous limite, pour être miséricordieux.

« *Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.* » (Mt 5, 7)

Ce qui nous limite est le péché. Pour s'en libérer nous devons faire comme fit le « fils prodigue », une véritable métanoïa.

Autrement dit, le péché fait de nous des débiteurs de Dieu.

Voici ce qu'en dit Tertullien :

« *Le mot dette dans l'Écriture, est une image du péché : en péchant, nous contractons la dette du jugement, qu'il nous faudra payer jusqu'au dernier centime, à moins qu'elle nous soit remise, comme celle que le Maître remet à son serviteur (Mt 18, 27). Cette parabole n'a pas d'autre signification... Ailleurs déjà le Seigneur avait dit, sous forme de prière : « remettez et l'on vous remettra (Lc 6,37). Et quand Pierre Lui demande s'il doit pardonner à son frère jusqu'à sept fois, Jésus lui répond : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois » (Mt 18,22), afin de parfaire la loi, où il est dit au livre de la Genèse : Caïn a été vengé sept fois et Lamech soixante-dix fois sept fois (Gn 4,24) ».*

Le Christ présente **le péché comme une dette envers Dieu.**

Le péché comme le mal, n'a pas d'existence en soi : il est une réalité négative, un manque, une déficience de bien, une cible non atteinte, une déficience de la ressemblance à Dieu. Dieu nous a tout donné. Son image et l'aptitude à la ressemblance. Lorsque nous refusons d'unir notre volonté à Sa grâce pour Lui ressembler, nous avons une dette envers Lui. Nous n'avons pas fait fructifier Son don (cf. la parabole des Talents (Mat 25, 14-30). Il nous confie un trésor, et nous ne lui en rendons pas les fruits.

Assimiler le péché à une dette en élargit considérablement la notion. Elle comprend tous les péchés par inadvertance, c'est-à-dire le bien que nous n'avons pas fait. C'est sur cela que nous serons jugés lors du dernier jugement. Agir autrement nous met dans l'état d'un « endetté ». St Benoît de Nursie dans son chapitre 4 des instruments des bonnes œuvres, nous remet face à cette réalité :

« *Nous sommes débiteurs, dès que nous n'agissons plus pour la gloire de Dieu* ». C'est l'enseignement constant du Christ, qui **nous présente l'homme pécheur comme un débiteur insolvable et Dieu comme un créancier compatissant.**

« *Le Seigneur, ici, veut nous former à la ressemblance de sa propre humilité, de sa propre bonté, qui accorde le pardon de tous les péchés, sans limites* ».

Saint Hilaire de Poitiers.

Dieu nous a remis notre énorme dette ; remettons donc à nos débiteurs leurs dettes. En effet, tous les hommes ont péché en Adam, de fait, tous sont débiteurs du Père Céleste, (« moi le premier », comme nous l'exprimons lors de la Divine Liturgie). Si Dieu ne nous remettait pas gratuitement nos dettes, s'Il ne nous pardonnait pas gratuitement, plus rien n'existerait. Lorsque le Christ nous apprend à demander au Père de nous remettre nos dettes, Il nous apprend à demander pardon. Cela suppose la reconnaissance de la faute, et la demande de pardon (*le fils prodigue*). **Pour recevoir le pardon du Père, une condition est posée : la réciprocité.** C'est le thème central de la parabole de ce jour, c'est la charnière qui permet l'ouverture à la compréhension de ce que nous devons faire, pour aller à la ressemblance; **ce que nous demandons pour nous même, nous devons l'appliquer à nos frères, mais aussi, à tous nos semblables,** ce qui explique et permet de comprendre l'amour des ennemis qui nous est demandé par le Christ. Lorsque je suis devant autrui, je le connais, je suis pareil à lui, je suis face à un autre moi. Ce qu'il fait ou a fait, je suis moi aussi, capable de le faire, car nous sommes pétris de la même terre.

Le débiteur impitoyable.

Il est dans la maison du Père et use d'un actif qu'il a demandé. Ce faisant il a contracté une dette.

Il ne va pas vers le Roi pour rembourser sa créance, il doit être amené face à Lui. C'est Dieu qui révèle à l'homme, son péché, sa dette, et qui en demande le remboursement. Le Débiteur n'a pas de quoi. Il n'a plus rien. Le récit de la

parabole ne nous donne pas d'explication à ce manque. L'importance du récit n'est pas dans cette absence de gains. Elle est dans le comportement du débiteur, face à la clémence de son Roi.

Ne pouvant être remboursé, Celui-ci veut appliquer la conséquence logique de la faute. La vente du créancier, de sa femme, de ses enfants et de tout ce qu'il possède. Ainsi, le débiteur, sa maison, et tout ce qu'il a, devient le capital requis pour le Roi. Il s'apprête à en user, comme d'un mauvais placement, il faut s'en défaire au plus vite. C'est-à-dire mettre le débiteur impitoyable hors du royaume. Cet esclave qui ne souhaite pas partir se voit rejeté. Il n'a pris aucune disposition pour rembourser sa dette, il n'a pas fait ce retour en lui-même, pour aller au-devant du Roi, pire, il ne reconnaît pas sa faute, comme le fils prodigue l'a reconnu.

Que fait-il ? Il se jette aux pieds du Roi, se prosterne et implore patience, et un délai de remboursement. **Il reste dans la dette**, dans son péché qui l'aliène. il ne fait aucun repentir. **Il compte se sauver lui-même, par ses propres forces.** Ce qui, selon Grégoire de Nazianze, est la meilleure façon d'échapper au salut. Il ne mesure pas la portée de sa demande : « Prends patience envers moi, et je te paierai tout ».

Le Roi est pris de pitié, Il ira au-delà de la demande en le laissant libre d'aller où il veut, et en lui remettant sa dette. Délivé, l'esclave est de nouveau libre de travailler pour son Roi. Or, il est toujours dans ce qu'il doit. Son être tout entier est orienté sur lui-même. Pour rembourser sa dette, il ne fait pas œuvre de métanoïa. Il s'enferme dans les conséquences du mauvais usage de la liberté qui lui est donnée, ce qui l'empêche de reconnaître sa réalité intérieure. Il est prêt à en rejeter la responsabilité sur un autre que lui-même. Il se pose en victime, échappant ainsi à la nécessité de sa propre transformation.

C'est pourquoi, lorsqu'il sort de sa rencontre avec le Roi, c'est-à-dire lorsqu'il se retrouve seul, il rencontre un de ses compagnons d'esclavage qui lui devait cent deniers. Il a face à lui, un autre lui-même. Cet autre lui doit, moins que ce qu'il devait au Roi. Prisonnier de sa culpabilité, ne pouvant se sauver lui-même par son refus de reconnaître sa dette, il ne peut accepter l'image que lui reflète son compagnon. Celle d'un homme pécheur. Il voit en lui, ce qu'il est.

Cette image lui est insupportable. Nos péchés dévoilés, ne sont supportables ni pour nous, ni pour les autres, et ce débiteur ne voit qu'une action pour se libérer de ce qu'il est : faire rendre gorge à son compagnon, ce qu'il lui doit. C'est-à-dire, il le conduit à la mort, croyant que c'est la mort qui sera l'issue de sa libération.

Ce compagnon sera face à lui, comme lui, l'est devant le Roi, par la même demande. Toutefois, il ne tue pas son compagnon. La mort ne cohabite pas avec la vie. Il le met en prison, jusqu'au paiement de la dette. Son absence de compassion, son refus d'accorder le pardon reçu, à son compagnon d'infortune, fait apparaître des murs. Nous voyons ici une conséquence de nos péchés, qui

non seulement nous enferment, mais enferment nos semblables dans leurs fautes, et les empêche d'être libres. N'étant pas libres nous-même, nous ne pouvons les libérer. A cause de cela, dans cette parabole, le compagnon du débiteur impitoyable sera libéré par l'intercession de ses compagnons, qui furent attristés de la situation, et qui allèrent tout raconter au Roi. Ces compagnons décrivent les faits. L'on peut dire qu'ils restent dans les éléments factuels. Ils intercèdent. Hors, leur attristement est pour celui qui est emprisonné, une demande de pardon. Là encore, ce pardon ne peut être accordé, que si celui qui a enfermé, libère. C'est pour cela, que le débiteur est mis à la place de son compagnon. Le Roi, Dieu le Père, en donne une explication claire.

C'est de la compassion que tu reçois de moi, que tu dois user envers ton prochain. C'est parce que le débiteur impitoyable est resté dans son péché, que ce péché devient la cause de son enfermement. Il doit dans sa prison faire œuvre de métanoïa. C'est cette œuvre de repentir sincère qui le libéra pour recevoir comme le fils prodigue, les baisers du Père.

Cette parabole, met bien en évidence le péché comme une dette que nous devons à Dieu. Cette dette, ce péché, a pour origine la volonté de s'affranchir du Père, d'être autonome, tout en bénéficiant des biens du Père.

Pour conclure mon propos, je signalerai que dans la parabole du débiteur impitoyable, l'intercession des compagnons pour leur semblable emprisonné, peut être vue, comme l'Eglise du Christ qui intercède auprès du Père, pour ses membres. En effet, il n'y a pas de péchés privés ou personnels, tous les péchés affectent nos frères et sœurs en Christ, ainsi que nos semblables. Si secrets soient-ils, tous nos péchés ont un effet sur notre communauté, et sur les personnes que nous côtoyons. C'est pourquoi, même si notre confession est personnelle, elle est avant tout un acte ecclésial et communautaire, dont la grâce et le pardon reçu, permet d'aller ensemble à la ressemblance du Père.

La confession un acte ecclésial.

Le débiteur impitoyable n'a pas dit son péché au Roi. Par cette absence de mots, le débiteur impitoyable a durci son cœur à l'amour du Roi.

La parole dite, émise possède une grande force.

□ Elle extériorise le péché. Par cette extériorité, nous prenons conscience de la faute. Cela nous permet de demander pardon, et de recevoir ce pardon.

□ Lors de la confession, nous sommes dans une situation particulière. Nous sommes attentifs à la parole que le prêtre nous donne. Certaines, hors de ce contexte, peuvent paraître comme des évidences. Toutefois, comme l'écrit Mgr Kallistos Ware, « *elles peuvent devenir des paroles de feu lorsqu'elles me sont adressées sous l'action de l'Esprit Saint* ».

La confession est un mystère de l'Eglise qui confère une grâce sacramentelle. Lorsque le prêtre pose l'épitrachilion sur notre tête, c'est le Christ qui nous pardonne. C'est le Christ qui remet nos dettes, qui nous guérit des blessures de

nos péchés, et qui nous réconcilie avec le Père, car nous sommes enveloppés dans sa miséricorde.

Souvent nous pensons que nous devrions faire de l'Eglise une partie de notre vie. Le sacrement de réconciliation nous fait découvrir que notre vie est intégrée toute entière, à la vie de l'Eglise.

Que le jour où nous paraîtrons devant le trône redoutable de notre Seigneur, puisse être le jour où nous entendrons nous dire : « *C'est bien, bon et fidèle serviteur; tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup; entre dans la joie de ton maître.* » (Mt 25, 21).

Père François

23/08/2020